

Nouvelle-Ecosse en 1769; mais les projets de tenure féodale proposés en 1763 et 1764 par lord Egmont se rapportent si intimement à l'île, et à elle seule, que bien qu'elle fût alors et qu'elle ait été encore quelques années après, sous la juridiction de la Nouvelle-Ecosse, j'ai cru à propos de joindre les propositions de lord Egmont aux documents relatifs à l'île du Prince-Edouard devenue province distincte. Le Nouveau-Brunswick et le Cap-Breton devinrent des provinces séparées en 1784; seulement, le Cap-Breton devait être réuni de nouveau à la Nouvelle-Ecosse en 1820. Les documents concernant la région de la baie d'Hudson commencent en 1673, environ trois ans après la concession de la charte à la compagnie de traite dite des "Aventuriers de la baie d'Hudson," et vont jusqu'à l'année 1759; ils sont peu nombreux.

Il n'y a évidemment pas lieu de s'occuper ici des anciennes disputes au sujet du droit de propriété des territoires qui constituent aujourd'hui le Dominion du Canada. Les Français d'un côté, les Anglais et les Ecosseis de l'autre, fondaient leurs prétentions sur la priorité de découverte et de prise de possession; mais tous leurs arguments semblaient se résoudre dans le vieux dire: "Prenne la terre qui peut et la garde s'il peut." La tentative avortée de coloniser l'île de Sable, le sort des infortunés criminels déposés par le marquis de La Roche sur cette terre aride avec l'intention de les remmener en France, les autres incidents qui ont accompagné les premiers essais de colonisation, ont été si bien étudiés et racontés, depuis Charlevoix jusqu'à nos jours, qu'il serait oiseux de revenir ici sur les événements antérieurs à la date du premier document mentionné dans notre relevé chronologique.

En novembre 1603, le roi de France accordait à M. de Monts des lettres patentes pour la colonisation de "La Cadie, Canada, etc." L'étymologie du nom de Cadie ou Acadie est très obscure; parmi les écrivains qui ont fait des recherches sur son origine, il n'y en a pas deux qui s'accordent. Les pouvoirs donnés à M. de Monts étaient très étendus, et il paraît en avoir amplement usé. Les habitants de plusieurs ports maritimes de France s'en émurent; sur leurs représentations, une bonne partie de ses privilèges lui furent retranchés, ce qui mit ses affaires mal en point. Il n'en persévéra pas moins dans ses efforts, mais en tournant son attention vers Québec. De ce moment, il disparaît de l'histoire de la Nouvelle-Ecosse.

Le premier établissement sérieux fait par les Français, eut lieu en 1604, sur une île située dans la baie de Passamaquoddy; mais la mortalité y fut telle durant l'hiver qu'on dut chercher quelque autre endroit, et l'année suivante, on se décidait pour Port-Royal, aujourd'hui Annapolis. C'est là, à ce qu'il paraît, le premier établissement que les Français aient fondé à demeure de ce côté de l'Atlantique.

Les pièces anciennes relatives à la concession de la New-Scotland (Nouvelle-Ecosse) ainsi nommée, dans les lettres patentes de Jacques VI d'Ecosse (1621) et Charles 1^{er} (1625), par opposition à l'appellation de New-England (Nouvelle-Angleterre), mais dont le nom a été ensuite traduit en celui de Nova-Scotia, qu'elle a gardé, sont peu nombreuses dans les dépôts anglais; Jacques VI avait annexé la contrée à ses possessions écossaises. Il a fallu par conséquent se livrer à des recherches dans les archives d'Ecosse. Il résulte de cette exploration que sir William Alexander, dans la suite comte de Stirling, se souciait plus de faire des opérations de commerce que de coloniser l'immense étendue de pays qui lui avait été attribuée. Par la création de l'ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Ecosse, sur le modèle d'un ordre fondé dans l'Ulster pour la colonisation du nord de l'Irlande, la colonisation de la Nouvelle-Ecosse fut subordonnée à la réalisation de capitaux au